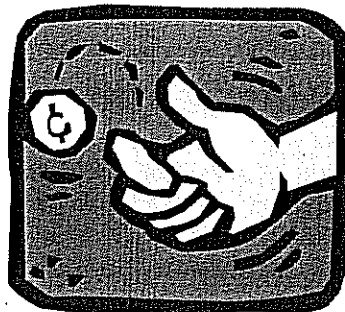




**Rapport de la Commission des Finances  
concernant le préavis n° 61/2005**

**Demande d'octroi d'un crédit d'étude de fr.  
1'350'000.-- pour la construction d'un collège  
secondaire de quinze classes et salles annexes  
ainsi qu'une salle de gymnastique VD3 sur le  
site du lieu dit Derrey-le Motty**



**Composition Commission des Finances**

José Rohrer	Président, rapporteur
Eric Loup	Membre
Orlando Masiello	Membre
Pierre-André Duvanel	Membre

**Dates des Réunions**

23 mai 2005
30 mai 2005
06 juin 2005
07 juin 2005
13 juin 2005

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

## 1. Préambule

La commission remercie Mme Franzini et M. Raymond Bron, Municipaux, ainsi que M. Rezakhanlou, architecte, pour l'état de lieux qui nous a été présenté.

## 2. Commentaires de la Commission

En guise de rappel et à titre de comparaison, il est utile de relever que le premier projet qui nous a été présenté était devisé à 19,1 millions pour 11 classes et salles annexes, ainsi qu'une salle de gymnastique VD4. Il a, par la suite, été ajusté à 16 millions pour 12 classes et salles annexes ainsi qu'une salle de gymnastique VD3 dans le cadre de la demande de crédit d'étude de fr. 710'000.-- du préavis 34/2003, retiré en son temps par notre Municipalité à la suite de la prise de position de Mme Lyon, Conseillère d'Etat en charge du Département de la Formation de la Jeunesse.

La Commission précise que les chiffres qui vous sont présentés dans ce rapport sont calculés sur une base de 16,75 millions. Il s'agit en effet, outre le montant de 16.5 millions annoncé dans le préavis (incluant les deux préavis déjà acceptés de fr. 100'000.-- et fr. 160'000.--) d'ajouter environ 0,25 millions. Ce montant représente les dépenses qui ont été réalisées pour présenter un crédit d'étude en bonne et due forme. Elles sont déjà comptabilisées dans nos comptes communaux.

Il est utile de rappeler que tant l'architecte que la Municipalité s'accordent à dire que le montant de 16,75 millions constitue une enveloppe maximale qui ne devrait pas être dépassée. Les plus-values telles changement de type de salle de gymnastique, augmentations des prix ou adjonctions particulières sont bien entendues réservées.

L'effort d'ajustement du programme, incluant à ce jour quinze classes et salles annexes ainsi qu'une salle de gymnastique VD3, peut être salué sachant qu'il reste un important travail de conception encore à réaliser. La commission souligne l'importance du rôle de la future commission de construction qui pourra influencer sur le respect de l'enveloppe globale du programme notamment au niveau du choix de matériaux. Sa composition revêt par conséquent une importance majeure.

L'étude complémentaire pour la construction d'une salle de gymnastique VD4 réalisée à la demande de notre Conseil a donné lieu à une première esquisse qui nous a été présentée sous forme d'addenda en cours d'analyse du présent préavis. Le coût additionnel d'une salle de type VD4 par rapport à une salle VD3 est devisée à fr. 2'600'000.--. Le concept architectural permet de réaliser cette infrastructure à un coût inférieur à celui de 3 millions habituellement évoqué.

Pour permettre une réflexion complète, il est nécessaire de porter à votre connaissance que la salle de gymnastique actuelle ainsi que la nouvelle infrastructure de type VD3 prévue dans le nouveau collège seront utilisées à près de 100 % dès leur mise en exploitation commune. La marge de manœuvre quasi inexistante ainsi que la durée de vie estimée de notre investissement seront à n'en pas douter des critères qui devront guider notre choix dans la variante d'investissement à retenir. La commission est favorable à une salle de type VD4, le coût étant de notre point de vue acceptable pour une commune dont la destinée est de s'agrandir au cours des années à venir.

Les informations transmises par nos municipaux montrent que nos partenaires se fédèrent progressivement au projet. En effet, les statuts de l'association sont en cours de consultation auprès des communes qui formeront l'ossature de la nouvelle entité scolaire. La commission a obtenu quelques explications sur les statuts en cours de consultation mais n'a pas obtenu le texte soumis aux communes. Elle ne peut en conséquence se prononcer sur leur contenu.

Nous relevons, pour terminer, que le crédit d'étude sur lequel nous devons nous prononcer permet uniquement de modéliser le programme définitif du collège et d'apprécier plus finement son coût. Il n'intègre pas le montant d'honoraires complémentaires nécessaire pour l'étude d'une salle de gymnastique VD4.

Le besoin de précision quant au coût final auquel nous devons tendre implique d'intégrer ce montant dans les calculs d'honoraires des architectes. C'est seulement ainsi que nous pourrions, sur la base d'une étude détaillée et de soumissions rentrées connaître la dépense réelle à envisager avec une marge de variation potentielle de l'ordre de 5 % représentant environ 1 million.

### **3. Aspects économiques**

La commission vous présente, ci-après, les éléments qu'elle considère comme essentiels pour se prononcer sur le crédit d'étude en sachant qu'il sera difficile de faire un retour en arrière par la suite, le référendum restant bien entendu réservé.

#### **3.1. Démographie scolaire et affectation des classes.**

Les chiffres calculés par le SCRIS prennent en compte l'évolution démographique de l'ensemble des communes participant à la nouvelle direction scolaire. L'accroissement linéaire de 1,5 % en moyenne permet d'intégrer l'augmentation progressive de notre population ainsi que les effets sur le nombre d'habitants du futur plan de quartier Es Cheseaux. Les chiffres qui nous sont soumis sont crédibles et il est difficile d'exiger une plus grande précision à ce stade des connaissances.

L'obligation faite aux communes de mettre à disposition sur leur territoire les classes permettant d'accueillir le cycle de transition (retournant ainsi dans l'enseignement primaire), à l'étude actuellement par le Département de la Formation et de la Jeunesse, n'aura pas d'effet sur le nombre de classes nécessaires dans le nouveau collège. En effet, la fermeture prévue des locaux sis à Montheron ainsi que le rapatriement des enfants scolarisés dans d'autres communes permettront de regrouper les activités scolaires sur un seul site.

Le nombre d'élèves par classe reste un sujet brûlant pour la qualité de l'encadrement des enfants, nous ne pouvons dès lors que nous réjouir d'un effectif calculé sur un peu plus de 20 élèves par classe en moyenne, chiffre correspondant aux directives EVM, avec notes pour nous mettre à la page.

## 3.2 Coûts d'investissements

### 3.2.1 Annuité

Afin d'évaluer les coûts d'investissements, la commission des finances s'est basée sur la table de calcul de l'annuité permettant d'amortir un investissement selon un nombre d'années donné. Ce mode de calcul apparaît cohérent en raison des emprunts qu'il s'agira de conclure pour couvrir le financement de l'investissement. Tous nos calculs sont basés sur une hypothèse d'un emprunt de la totalité du montant de l'investissement. Les coûts corrélés, par exemple concernant les aménagements routiers, ne sont pas pris en compte dans notre appréciation. Ils ne sont en effet pas à mettre en compte du coût du collège.

Le coefficient tient compte d'un intérêt moyen et d'un amortissement constant. Nous avons extrait de cette table les taux relatifs à un intérêt entre 3 et 5,5 %, ainsi qu'une durée d'amortissement de 30 ans, illustrant les situations plausibles auxquelles nous pourrions être confrontés :

Le tableau 1 ci-dessous présente les taux d'annuité constante utilisés pour nos calculs

Tableau 1						
Taux d'intérêt	3 %	3,5	4 %	4,5 %	5 %	5,5 %
Taux de l'annuité constante sur 30 ans	0.0506	0.0542	0,0578	0,0614	0,0650	0,0686

Le tableau 2 ci-dessous donne une estimation de la charge d'investissement (amortissement et intérêts), sur base de 16,75 millions, selon des taux d'intérêt moyens. Le calcul est obtenu en multipliant le montant de 16,75 millions par le taux de l'annuité.

Tableau 2						
Annuité	3 %	3,5 %	4 %	4,5 %	5 %	5,5 %
Montant de l'annuité moyenne sur 30 ans	847'550	907'850	968'150	1'028'450	1'088'750	1'149'050

La commission soutient la Municipalité dans le choix de la durée d'amortissement proposée. Il est en effet important de pouvoir reconstituer tout ou partie du capital investi pour faire face aux entretiens et renouvellement des investissements à venir.

**Sur la base d'un investissement de 16,75 millions, tel que proposé dans l'avant-projet, le coût de l'annuité peut être estimé dans une fourchette variant entre fr. 847'550.-- fr. 1'149'050.--.** Le montant définitif dépendra bien entendu du taux d'intérêt en vigueur ainsi que de la durée d'amortissement choisie.

Le tableau 2 permet également de constater qu'une augmentation de l'intérêt d'un demi point (0.5%) engendre une dépense complémentaire de fr. 60'300.-- ou environ un point d'impôt communal.

### 3.2.2 Mise en valeur du terrain

La commission constate que le montant estimé de 16.75 mios ne comprend pas le coût du terrain, celui-ci appartenant à notre Commune. Il nous paraît important d'inclure cette variable dans notre réflexion puisque des élèves d'autres communes utiliseront le collège. Il serait ainsi logique que les communes prennent à leur charge en quelque sorte une part de « loyer » du terrain. Ce point reste à discuter entre partenaires.

Comme base de calcul, nous avons établi une estimation comme si le terrain était vendu à l'Association Intercommunale. Pour calculer le « loyer », nous nous sommes basés sur la méthode de l'annuité (cf tableau 1). La valeur du terrain a été fixée arbitrairement par nos soins à fr. 270.-- par m2, soit, selon les données fournies, 9'737 m2 représentant ainsi une valeur de fr. 2'628'990.--.

Le tableau 3 montre la dépense d'investissement ou loyer complémentaire pour la prise en compte du terrain.

<b>Tableau 3</b>						
<b>Terrain de fr. 2'628'990</b>	<b>3 %</b>	<b>3,5 %</b>	<b>4 %</b>	<b>4,5 %</b>	<b>5 %</b>	<b>5,5 %</b>
<b>Montant arrondi de l'annuité sur 30 ans</b>	133'000	142'500	152'000	161'500	171'000	180'500

### **3.2.3 Aménagements complémentaires du collège de la Chavanne**

L'option prise d'utiliser les infrastructures du Collège de la Chavanne pallie en grande partie aux dépenses à mettre en œuvre dans le précédent projet et qui devaient être estimées. Ce point devient en conséquence mineur.

### **3.2.4 Aménagements des infrastructures routières**

Le préavis expose les principaux aménagements à réaliser pour un coût évalué à fr. 335'000.--. Le montant à réactualiser doit faire l'objet d'une analyse détaillée et nous être soumis sous forme de préavis séparé du collège. La commission estime que l'investissement à consentir, en terme d'accès et de sécurité au centre du village, aurait de toute manière dû être réalisé. Il est important de présenter cet objet le plus rapidement possible au Conseil mais au plus tard à la demande de crédit de construction.

Nous relevons que le chemin du Verger qui doit drainer le flux des élèves des quartiers au Nord-est de Cugy ne nécessitera en principe pas d'aménagement selon les informations transmises. Il n'est pas inclus dans le rapport Transitec.

## **3.3 Coût d'exploitation du collège**

Le coût d'exploitation complémentaire peut être estimé sur la base des coûts d'exploitation actuels du collège de la Chavanne. L'estimation tient compte de l'exploitation du collège de la Chavanne sur base du budget 2005 (8 classes) adaptées à l'exploitation d'un collège de 15 classes. Il faut cependant préciser que les matériaux utilisés, le choix du type de chauffage et la ventilation ne sont que quelques éléments pouvant amener à une économie ou un surcoût d'entretien.

**Calcul de la charge d'exploitation (base coût d'exploitation Chavanne : budget 2005)**

Concierge et aide	fr.	108'000.--
Electricité	fr.	22'000.--
Combustibles	fr.	28'000.--
Petits matériels	fr.	12'000.--
Entretien	fr.	20'000.--
Primes d'assurances	fr.	10'000.--
Divers	fr.	10'000.--
<b>Total</b>	<b>fr.</b>	<b>210'000.--</b>

Il est à notre avis raisonnable de tenir compte d'un montant annuel de fr. 210'000.-- (fr. 180'000.-- dans notre première estimation pour un collège de 12 classes).

## **3.4 Coût de la variante salle de gym VD 4**

Comme relevé dans notre commentaire au point 2, l'étude complémentaire pour la construction d'une salle de gymnastique VD4 réalisée à la demande de notre Conseil a donné lieu à une première esquisse qui nous a été présentée sous forme d'addenda en cours d'analyse du présent préavis. Le coût additionnel d'une salle de type VD4 par rapport à une salle VD3 est devisée à fr. 2'600'000.--.

Le tableau 4 montre la dépense d'investissement complémentaire sur la base de la table de calcul de l'annuité (cf. tableau 1) pour une salle de gymnastique de type VD4 d'une valeur de fr. 2'600'000.--.

Salle de gymnastique de fr. 2'600'000.--	3 %	3,5 %	4 %	4,5 %	5 %	5,5 %
Montant arrondi de l'annuité sur 30 ans	131'560	140'920	150'280	159'640	169'000	178'360

### **3.5 Système de facturation intercommunale / Coût de l'élève**

Le système actuel prévoit que la commune mettant à disposition des infrastructures scolaires adresse une facture à la direction des écoles. Pour Cugy, il s'agit actuellement du Mont-sur-Lausanne. Les classes et les locaux annexes sont facturés, fr. 223'865.-- selon budget 2005 (comptes 520.4271.00 et 520.4356.00). Ces montants sont ensuite intégrés au coût de l'établissement scolaire. Une répartition des coûts est calculée puis facturée pour chaque élève, actuellement fr. 3'360.--. Les montants totaux portés au budget 2005 s'élèvent à fr. 319'200.-- [compte 520.3522.01] pour le secondaire et fr. 150'000.-- pour le pré gymnasial (compte 520.3522.00).

### **3.6 Charge d'enseignement**

Les frais d'enseignement, comprenant le matériel d'enseignement et les montants des camps par exemple, figurant dans notre hypothèse de travail, ont été calculés sur la base du budget de l'établissement secondaire 2005 du Mont sur Lausanne, rubrique 800 et 810 de fr. 331'220.--, divisés par 557 élèves, multipliés par 365 (capacité moyenne des 15 classes du nouveau collège). Le montant de fr. 594.-- arrondi à fr. 600.-- par élève permet d'estimer les dépenses liées à l'enseignement. Une somme de fr. 219'000.-- est ainsi calculée.

### **3.7 Coût classes Froideville**

Un coût de Fr. 95'000.- est également à faire valoir pour les classes de Froideville. En effet, d'après les projections actuelles, Froideville conserverait deux classes de secondaires dont la location serait facturée à l'Association. Il convient donc d'en tenir compte dans le calcul de l'élève, même si cette approche doit encore faire l'objet d'une entente entre les parties.

### **3.8 Frais de transport**

Tous les élèves de Cugy se retrouvant au village dans le nouveau collège, on peut logiquement penser que les frais de transports s'en trouveront réduits. Nous avons donc repris les chiffres du budget 2005 (compte no 520.3188.00) soit fr. 57'000.-- pour nous permettre d'évaluer le coût par élève.

### **3.9 Coûts liés à la rupture éventuelle du contrat par ou avec les architectes**

La commission a pris connaissance du contrat signé par la Municipalité engageant notre commune à poursuivre ses travaux avec les architectes concepteurs du projet sur la base d'un coût estimatif de 19,1 millions. Selon les informations reçues de M. Gilliéron, la décision du Conseil quant à l'enveloppe qui sera réellement accordée, reste réservée. S'il est vrai que l'engagement pris par la Municipalité peut être rompu, il impliquera néanmoins des dédommagements importants:

- Montant du crédit d'étude et frais du concours pour fr. 260'000.-- selon préavis précédents
- travaux d'études déjà réalisés fr. 234'290.35 déjà comptabilisés
- frais dépensés inutilement à définir
- 10 % des prestations non accomplies découlant directement du montant total de l'investissement qui seraient à définir
- participation éventuelle à une perte de bénéfice également à définir

En vertu des engagements pris, la commission constate que nous ne disposons que d'une faible marge de manœuvre pour, le cas échéant, renégocier ce contrat. Seul, le coût définitif de l'investissement pourra servir de base au calcul réel des honoraires d'architecte et autres mandataires techniques

### 3.10 Récapitulation des coûts (investissement et exploitation)

Grâce aux diverses appréciations mentionnées aux points précédents, notre commission peut donner une appréciation de l'augmentation du coût facturé par élève en comparant le montant payé actuellement.

Le tableau 5, ci-après, récapitule les charges d'investissement et d'exploitation estimées sous points 3.2 à 3.9.

Réf.	Investissement de 16,75 millions	3 %	3,5 %	4 %	4,5 %	5 %	5,5 %
3.2.1	Montant de l'annuité sur 30 ans	847'550	907'850	968'150	1'028'450	1'088'750	1'149'050
3.3	Charges d'exploitation	210'000	210'000	210'000	210'000	210'000	210'000
3.6	Charges d'enseignement	219'000	219'000	219'000	219'000	219'000	219'000
3.7	2 classes de Froideville	95'000	95'000	95'000	95'000	95'000	95'000
	<b>Total des charges</b>	<b>1'371'550</b>	<b>1'431'850</b>	<b>1'492'150</b>	<b>1'552'450</b>	<b>1'612'750</b>	<b>1'673'050</b>

Le tableau 6 reflète le coût par élève calculé sur la base de 365 élèves. Le coût par élève tient compte de la charge d'investissement, des frais d'entretien et de la charge d'enseignement.

Coût de l'élève	3 %	3,5 %	4 %	4,5 %	5 %	5,5 %
Actuel selon charges du Mont	3'360	3'360	3'360	3'360	3'360	3'360
Coût de l'élève moyen sur base du tableau précédent	3'758	3'922	4'086	4'250	4'414	4'578

L'augmentation du coût par élève oscillerait dans une fourchette de fr. 398.-- à fr. 1'218.-- sans le terrain et avec une salle de gymnastique VD3. Cette fourchette est calculée en comparant le coût actuel de l'élève selon budget 2005 à ceux obtenus dans nos hypothèses de calcul.

Le tableau 7 montre la dépense complémentaire par élève avec le terrain ainsi que la salle de gymnastique. Le calcul tient compte des chiffres sous point 3.2.2 divisé par 365 élèves.

Coût de l'élève	3 %	3,5 %	4 %	4,5 %	5 %	5,5 %
Coût additionnel moyen de l'élève avec le terrain	364	390	416	442	468	494
Coût additionnel moyen de l'élève pour la salle de gymnastique VD4	360	385	410	435	450	475

La fourchette d'augmentation des dépenses par élève pour le secondaire pourrait en conséquence osciller entre fr. 1'122.-- et fr. 2'187.-- si l'on intègre le terrain et la salle de gymnastique VD4.

La commission relève que la mise en œuvre d'une association, conseillée par l'Etat de Vaud, représente une garantie importante dans le cadre de la répartition de la charge d'investissement et d'exploitation.

L'effort de conviction et de négociation se poursuit actuellement avec les autres communes. Il s'agit en particulier d'éviter qu'un amalgame ne soit fait entre l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire en terme de définition des coûts.

### 3.11 Première estimation des coûts d'investissement sur le taux d'impôt communal

La commission s'est penchée sur les effets financiers que l'on pouvait attendre d'une réduction du coût d'investissement de 1 million sur le taux d'impôt tout en sachant qu'il faut parfois investir pour économiser.

Le tableau 8 suivant, donne un aperçu de la réduction de charges d'investissement envisageable par million de dépenses en moins, en tenant compte du taux d'annuité constante sous point 3.2.

Réduction du coût pour un million d'investissement en moins	3 %	3,5 %	4 %	4,5 %	5 %	5,5 %
Montant de l'annuité pour 15,75 mios sur 30 ans	796'950	853'650	910'350	967'050	1'023'750	1'080'450
Economie par rapport au chiffre sous point 3.2	50'600	54'200	57'800	61'400	65'000	68'600

Réduire de 1 million le coût du projet permet d'envisager une diminution moyenne des charges d'investissement oscillant entre fr. 50'600.-- et fr. 68'600.--, soit environ 1 point d'impôt (fr. 60'000.--) pour simplifier.

Le tableau 9 suivant donne un aperçu des éléments pris en compte dans notre estimation de l'augmentation du nombre de points à affecter au coût de l'enseignement secondaire pour un investissement de 16,75 millions

	1'371'550	1'431'850	1'492'150	1'552'450	1'612'750	1'673'050
Total des charges selon tableau 5 point 3.9						
Part à charge arrondie de Cugy sur base de 40 % en moyenne	548'600	572'700	596'800	620'900	645'000	669'100
Facturation actuelle à l'établissement scolaire	223'900	223'900	223'900	223'900	223'900	223'900
Participation pré-gymnasial	-150'000	-150'000	-150'000	-150'000	-150'000	-150'000
Participation secondaire (payée à l'Etablissement du Mont-sur-Lausanne)	-319'200	-319'200	-319'200	-319'200	-319'200	-319'200
Frais de transport	-57'000	-57'000	-57'000	-57'000	-57'000	-57'000
Total des charges complémentaires pour Cugy	246'300	270'400	294'500	318'600	342'700	366'800
Point d'impôt	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000
Nombre de points nécessaires	4	4.5	5	5	5.5	6

La commission relève qu'il s'agit ici d'un premier calcul qui devra être affiné au cours des mois à venir, en fonction du coût réel du collège et des infrastructures complémentaires que nous accorderons pour ce projet.

Le tableau précédent permet de constater que nous devons affecter entre fr. 246'300.-- et fr. 366'800.-- pour couvrir les dépenses complémentaires, liées à l'augmentation moyenne du coût de l'élève. Le montant que nous porterons à charge de notre budget dépendra fortement de la proportion d'enfants

provenant directement des autres communes. Avec l'association, logiquement, plus le nombre d'enfants des autres communes sera important et plus la charge pour Cugy sera réduite.

Les rentrées fiscales, les investissements nouvellement réalisés ou amortis, l'évolution des coûts de l'enseignement en général, l'accroissement de notre population sont autant d'éléments qui influenceront le taux d'imposition à terme.

Il est primordial de relever que le résultat d'exploitation net de notre commune avant amortissement complémentaire s'élève par exemple, pour ces trois dernières années, chaque fois à fr. 700'000.-- ou plus. Ce montant à lui seul permet de couvrir les dépenses complémentaires liées à l'enseignement scolaire, ce qui donc ne nécessiterait pas d'augmentation du point d'impôt !

## 4. Amendement

La commission vous propose, en accord avec la commission ad hoc, d'augmenter le crédit d'étude de fr. 210'000.-- en le portant ainsi à fr. 1'560'000.--, permettant l'intégration de l'étude concernant la salle de gym VD4.

La Commission soutient ainsi la municipalité dans son choix : à savoir construire une infrastructure capable de répondre à nos besoins actuels et futurs pour les trente prochaines années

## 5. Conclusions

Nous tenons encore une fois à souligner l'aspect estimatif des données chiffrées qui sont contenues dans notre rapport. Elles méritent une approche prudente mais abordent les principales questions économiques liées au projet de manière systémique.

Notre analyse nous confirme que la construction du nouveau collège est inéluctable. En effet, le nombre d'élèves actuel ainsi que les statistiques réactualisées en notre possession, montrent qu'il sera utilisé dans sa quasi-totalité dès son ouverture, même si le nombre d'élèves moyen par classe ne peut être déterminé avec exactitude. Le transfert des cycles de transition dans l'enseignement primaire n'aura pas d'effet pour Cugy, la classe de Montheron devant être fermée et certains élèves scolarisés dans d'autres communes, rapatriés.

La construction de notre nouveau collège doit pouvoir s'inscrire dans une enveloppe de l'ordre de 16 à 19 millions en tenant compte d'un agrandissement de la salle de gymnastique. Le crédit d'étude demandé permettra de réaliser un programme détaillé et fournir une estimation de coût fiable. La commission relève que l'enveloppe à respecter ne peut à ce stade tenir compte des effets de l'évolution des prix ou d'autres plus ou moins values, d'où l'importance de respecter l'enveloppe de base déjà citée.

Le taux d'imposition ne subira pas forcément une hausse en raison de la construction du collège. Par contre, le coût de l'enseignement secondaire qui augmentera, nécessitera d'utiliser entre 4 à 6 points d'impôts pour couvrir une somme qui variera entre fr. 246'300.-- fr. 366'800.--

La commission a relevé dans ses commentaires l'importance de la future commission de construction. Nous formulons, en conséquence, le vœu que la Municipalité exprime clairement le rôle, la composition et les compétences qu'elle désire donner à cette commission. Les précisions souhaitées pourraient être fournies dans le cadre du préavis qui concernera le crédit de construction du nouveau collège. Notre commission suggère à la Municipalité d'intégrer dans cet organe de contrôle au moins un membre de la commission ad hoc de notre Conseil, qui aura étudié les divers préavis, de même qu'un membre de la Commission des Finances.

En conclusion, la Commission des Finances vous propose d'accepter le préavis 61/2005 amendé.

Cugy, le 13 juin 2005

J. Rohrer  
Rapporteur

E. Loup

O. Masiello

P.-A. Duvanel